

Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada, 2016

Installations culturelles, sportives et de loisirs

C2A00001

☐ Cette organisation ne possède ou ne loue pas cet actif.

**Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

Objet de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête pour fournir des données statistiques utiles sur le stock, l'état, le rendement et les stratégies de gestion des actifs relatifs aux infrastructures publiques essentielles du Canada que possèdent ou louent les divers ordres de gouvernement et entités autochtones.

Les données recueillies dans le cadre de cette enquête seront utilisées par des analystes et des responsables de l'élaboration des politiques pour mieux comprendre l'état actuel des infrastructures essentielles du Canada, en vue de permettre à tous les ordres de gouvernement d'élaborer des politiques à l'appui de l'amélioration des infrastructures publiques essentielles du Canada, et d'aider à surveiller les progrès accomplis relativement aux résultats souhaités et à en rendre compte. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer tout renseignement recueilli qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation, sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les renseignements recueillis dans le cadre de cette enquête à des fins statistiques seulement.

Ententes de partage des données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage des données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de protéger la confidentialité des données et de les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne communiquera les données tirées de la présente enquête qu'aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec certains organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef, que vous retournerez à Statistique Canada avec votre questionnaire rempli. Dans cette lettre, veuillez préciser le ou les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi qu'avec Infrastructure Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données tirées de cette enquête, Statistique Canada pourrait les combiner avec des données provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez besoin d'aide relativement à la présente enquête, veuillez communiquer avec Statistique Canada au

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Qui doit remplir ce questionnaire?

La réponse à l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada doit être coordonnée par le gestionnaire des actifs de l'organisation, qui veillera à ce que chaque questionnaire propre à un actif soit rempli par le gestionnaire de l'actif en question.

Veuillez retourner le questionnaire dans les 21 jours.

Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou le télécopier à Statistique Canada au 1-888-883-7999.

S'il vous est impossible de le remplir dans les 21 jours **OU** si vous avez besoin d'aide, appelez-nous au

Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Consultez notre site Web à www.statcan.gc.ca

Instructions de déclaration

- Veuillez écrire en caractères d'imprimerie, à l'encre.
- Veuillez déclarer pour l'année de référence 2016.
- **Déclarez** les montants **en dollars canadiens**.
- **Exclure** la taxe de vente.
- Les pourcentages devraient être arrondis en nombres entiers.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.

Renseignements pour les participants

Les **infrastructures publiques essentielles du Canada** peuvent être différentes d'une municipalité canadienne à l'autre, du fait de la taille de la population, de l'emplacement géographique et du contexte économique général. L'enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada mesurera les composantes clés suivantes au sein des organisations : la propriété d'actifs, la planification de la gestion des actifs, l'état général des actifs des infrastructures publiques essentielles et le rendement de ces actifs.

Le terme **organisation** renvoie aux entités d'administrations publiques municipales, régionales, provinciales, fédérales ou autochtones (par exemple un conseil de bande) qui sont propriétaires d'une infrastructure publique essentielle.

Lorsqu'il est question des actifs que **possède** votre organisation, on entend les actifs qui lui appartiennent ainsi que ceux qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Propriété d'actifs

Les installations culturelles, sportives et de loisirs comprennent les suivantes :

Les patinoires comprennent les arénas (à patinoire unique, à deux ou trois patinoires, à quatre patinoires ou à cinq patinoires ou plus) et les patinoires extérieures que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Les piscines comprennent les piscines intérieures (25 mètres, 50 mètres ou plus et les piscines récréatives), les piscines extérieures, les pataugeoires et les aires de jeux d'eau que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Les installations d'art et de culture comprennent les galeries, les bibliothèques, les musées et archives, les salles de représentation et de spectacle que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Les autres installations comprennent les planchodromes (intérieurs et extérieurs), les surfaces de glace de curling intérieures, les stades intérieurs et extérieurs, les terrains de tennis (intérieurs et extérieurs), les terrains de sport (intérieurs et extérieurs) et les centres communautaires (centre pour personnes âgées et centre pour les jeunes) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Les installations polyvalentes comprennent les bâtiments multifonctionnels renfermant différentes composantes (p. ex. piscines, patinoires, centres de conditionnement physique, salles de réunion, centres pour personnes âgées, galeries, musées, salles d'entraînement, salles d'exposition) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Inventaire et évaluation physique des installations culturelles, sportives et de loisirs

1. Au 31 décembre 2016, quel était l'inventaire final d'installations culturelles, sportives et de loisirs que possédait votre organisation?

Pour les installations que vous ne possédiez ou ne louiez pas, veuillez cocher « Sans objet ».

	Nombre	Sans objet
Installations culturelles, sportives et de loisirs		
Patinoires		
Arénas à 1 patinoire	C2B01101 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01201 ☐
Arénas à 2 ou 3 patinoires	C2B01102 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01202 ☐
Arénas à 4 patinoires	C2B01103 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01203 ☐
Arénas à 5 patinoires ou plus	C2B01104 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01204 ☐
Patinoires extérieures	C2B01105 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01205 ☐
Piscines		
Piscines intérieures de 25 mètres	C2B01106 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01206 ☐
Piscines intérieures de 50 mètres ou plus	C2B01107 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01207 ☐
Piscines intérieures récréatives	C2B01108 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01208 ☐
Piscines extérieures	C2B01109 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01209 ☐
Pataugeoires	C2B01110 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01210 ☐
Aires de jeux d'eau	C2B01111 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	C2B01211 ☐

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

	Nombre	Sans objet
Installations d'art et de culture		
Galleries	C2B01112 [][][][][]	C2B01212 []
Bibliothèques	C2B01113 [][][][][]	C2B01213 []
Musées et archives	C2B01114 [][][][][]	C2B01214 []
Salles de représentation et de spectacle	C2B01115 [][][][][]	C2B01215 []
Autres installations		
Centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes)	C2B01116 [][][][][]	C2B01216 []
Planchodromes intérieurs	C2B01117 [][][][][]	C2B01217 []
Planchodromes extérieurs	C2B01118 [][][][][]	C2B01218 []
Surfaces de glace de curling intérieures	C2B01119 [][][][][]	C2B01219 []
Stades intérieurs	C2B01120 [][][][][]	C2B01220 []
Stades extérieurs	C2B01121 [][][][][]	C2B01221 []
Terrains de tennis intérieurs	C2B01122 [][][][][]	C2B01222 []
Terrains de tennis extérieurs	C2B01123 [][][][][]	C2B01223 []
Terrains de sport intérieurs	C2B01124 [][][][][]	C2B01224 []
Terrains de sport extérieurs	C2B01125 [][][][][]	C2B01225 []

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

2a. En 2016, votre organisation a-t-elle fourni des services culturels, sportifs ou de loisirs à d'autres municipalités ou organisations en vertu d'une entente formelle?

C2B02101

¹ ☐ Oui

³ ☐ Non ➔ Veuillez passer à la question 3

2b. Veuillez indiquer l'organisation, l'installation et le type de dispositions financières prises relativement aux services fournis à d'autres municipalités ou organisations.

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

Municipalité ou organisation	Installations	Dispositions financières		
		Oui, au moyen d'une entente d'utilisation	Oui, au moyen de frais d'utilisation	Aucun service fourni
C2B02010 a.	Patinoires	C2B02111 ☐	C2B02211 ☐	C2B02311 ☐
	Piscines	C2B02112 ☐	C2B02212 ☐	C2B02312 ☐
	Installations polyvalentes	C2B02113 ☐	C2B02213 ☐	C2B02313 ☐
	Installations d'art et de culture	C2B02114 ☐	C2B02214 ☐	C2B02314 ☐
	Autres installations	C2B02115 ☐	C2B02215 ☐	C2B02315 ☐
C2B02020 b.	Patinoires	C2B02121 ☐	C2B02221 ☐	C2B02321 ☐
	Piscines	C2B02122 ☐	C2B02222 ☐	C2B02322 ☐
	Installations polyvalentes	C2B02123 ☐	C2B02223 ☐	C2B02323 ☐
	Installations d'art et de culture	C2B02124 ☐	C2B02224 ☐	C2B02324 ☐
	Autres installations	C2B02125 ☐	C2B02225 ☐	C2B02325 ☐
C2B02030 c.	Patinoires	C2B02131 ☐	C2B02231 ☐	C2B02331 ☐
	Piscines	C2B02132 ☐	C2B02232 ☐	C2B02332 ☐
	Installations polyvalentes	C2B02133 ☐	C2B02233 ☐	C2B02333 ☐
	Installations d'art et de culture	C2B02134 ☐	C2B02234 ☐	C2B02334 ☐
	Autres installations	C2B02135 ☐	C2B02235 ☐	C2B02335 ☐

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Municipalité ou organisation	Installations	Dispositions financières		
		Oui, au moyen d'une entente d'utilisation	Oui, au moyen de frais d'utilisation	Aucun service fourni
C2B02040 d. [REDACTED]	Patinoires	C2B02141 ☐	C2B02241 ☐	C2B02341 ☐
	Piscines	C2B02142 ☐	C2B02242 ☐	C2B02342 ☐
	Installations polyvalentes	C2B02143 ☐	C2B02243 ☐	C2B02343 ☐
	Installations d'art et de culture	C2B02144 ☐	C2B02244 ☐	C2B02344 ☐
	Autres installations	C2B02145 ☐	C2B02245 ☐	C2B02345 ☐
C2B02050 e. [REDACTED]	Patinoires	C2B02151 ☐	C2B02251 ☐	C2B02351 ☐
	Piscines	C2B02152 ☐	C2B02252 ☐	C2B02352 ☐
	Installations polyvalentes	C2B02153 ☐	C2B02253 ☐	C2B02353 ☐
	Installations d'art et de culture	C2B02154 ☐	C2B02254 ☐	C2B02354 ☐
	Autres installations	C2B02155 ☐	C2B02255 ☐	C2B02355 ☐
C2B02060 f. [REDACTED]	Patinoires	C2B02161 ☐	C2B02261 ☐	C2B02361 ☐
	Piscines	C2B02162 ☐	C2B02262 ☐	C2B02362 ☐
	Installations polyvalentes	C2B02163 ☐	C2B02263 ☐	C2B02363 ☐
	Installations d'art et de culture	C2B02164 ☐	C2B02264 ☐	C2B02364 ☐
	Autres installations	C2B02165 ☐	C2B02265 ☐	C2B02365 ☐

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

3. Au 31 décembre 2016, quel était l'inventaire final des installations polyvalentes que possédait votre organisation?

C2B03101

Nombre

C2B03102

☐

Ne sais pas

4. Au 31 décembre 2016, quelle était la distribution en nombre des installations culturelles, sportives ou de loisirs suivantes, selon l'année au cours de laquelle la construction a été terminée?

Une distribution en nombre doit être fournie pour chaque installation indiquée à la question 1.

Année à laquelle la construction a été terminée							
	2016	2010 à 2015	2000 à 2009	1970 à 1999	1940 à 1969	Avant 1940	Ne sais pas
	Nombre						
Patinoires							
Arénas à 1 patinoire	C2C04101 	C2C04201 	C2C04301 	C2C04401 	C2C04501 	C2C04601 	C2C04701
Arénas à 2 ou 3 patinoires	C2C04102 	C2C04202 	C2C04302 	C2C04402 	C2C04502 	C2C04602 	C2C04702
Arénas à 4 patinoires	C2C04103 	C2C04203 	C2C04303 	C2C04403 	C2C04503 	C2C04603 	C2C04703
Arénas à 5 patinoires ou plus	C2C04104 	C2C04204 	C2C04304 	C2C04404 	C2C04504 	C2C04604 	C2C04704
Patinoires extérieures	C2C04105 	C2C04205 	C2C04305 	C2C04405 	C2C04505 	C2C04605 	C2C04705
Piscines							
Piscines intérieures de 25 mètres	C2C04106 	C2C04206 	C2C04306 	C2C04406 	C2C04506 	C2C04606 	C2C04706
Piscines intérieures de 50 mètres ou plus	C2C04107 	C2C04207 	C2C04307 	C2C04407 	C2C04507 	C2C04607 	C2C04707
Piscines intérieures récréatives	C2C04108 	C2C04208 	C2C04308 	C2C04408 	C2C04508 	C2C04608 	C2C04708
Piscines extérieures	C2C04109 	C2C04209 	C2C04309 	C2C04409 	C2C04509 	C2C04609 	C2C04709
Pataugeoires	C2C04110 	C2C04210 	C2C04310 	C2C04410 	C2C04510 	C2C04610 	C2C04710
Aires de jeux d'eau	C2C04111 	C2C04211 	C2C04311 	C2C04411 	C2C04511 	C2C04611 	C2C04711

		Année à laquelle la construction a été terminée						
		2016	2010 à 2015	2000 à 2009	1970 à 1999	1940 à 1969	Avant 1940	Ne sais pas
		Nombre						
Installations d'art et de culture								
Galleries	C2C04112	C2C04212	C2C04312	C2C04412	C2C04512	C2C04612	C2C04712	
Bibliothèques	C2C04113	C2C04213	C2C04313	C2C04413	C2C04513	C2C04613	C2C04713	
Musées et archives	C2C04114	C2C04214	C2C04314	C2C04414	C2C04514	C2C04614	C2C04714	
Salles de représentation et de spectacle	C2C04115	C2C04215	C2C04315	C2C04415	C2C04515	C2C04615	C2C04715	
Autres installations								
Centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes)	C2C04116	C2C04216	C2C04316	C2C04416	C2C04516	C2C04616	C2C04716	
Planchodromes intérieurs	C2C04117	C2C04217	C2C04317	C2C04417	C2C04517	C2C04617	C2C04717	
Planchodromes extérieurs	C2C04118	C2C04218	C2C04318	C2C04418	C2C04518	C2C04618	C2C04718	
Surfaces de glace de curling intérieures	C2C04119	C2C04219	C2C04319	C2C04419	C2C04519	C2C04619	C2C04719	
Stades intérieurs	C2C04120	C2C04220	C2C04320	C2C04420	C2C04520	C2C04620	C2C04720	
Stades extérieurs	C2C04121	C2C04221	C2C04321	C2C04421	C2C04521	C2C04621	C2C04721	
Terrains de tennis intérieurs	C2C04122	C2C04222	C2C04322	C2C04422	C2C04522	C2C04622	C2C04722	
Terrains de tennis extérieurs	C2C04123	C2C04223	C2C04323	C2C04423	C2C04523	C2C04623	C2C04723	
Terrains de sport intérieurs	C2C04124	C2C04224	C2C04324	C2C04424	C2C04524	C2C04624	C2C04724	
Terrains de sport extérieurs	C2C04125	C2C04225	C2C04325	C2C04425	C2C04525	C2C04625	C2C04725	

5. Quel est le cycle d'évaluation de l'état de vos actifs relatifs aux installations culturelles, sportives et de loisirs?

Cycle d'évaluation de l'état : période nécessaire pour évaluer tous les actifs d'un type donné que possède votre organisation ainsi que ceux que votre organisation loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Veuillez choisir un cycle d'évaluation de l'état par actif.

		Cycle d'évaluation de l'état						
		1 an	2 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans objet	Ne sais pas
Patinoires								
Arénas à 1 patinoire	C2D05101	01	02	03	04	05	06	07
Arénas à 2 ou 3 patinoires	C2D05102	01	02	03	04	05	06	07
Arénas à 4 patinoires	C2D05103	01	02	03	04	05	06	07
Arénas à 5 patinoires ou plus	C2D05104	01	02	03	04	05	06	07
Patinoires extérieures	C2D05105	01	02	03	04	05	06	07
Piscines								
Piscines intérieures de 25 mètres	C2D05106	01	02	03	04	05	06	07
Piscines intérieures de 50 mètres ou plus	C2D05107	01	02	03	04	05	06	07
Piscines intérieures récréatives	C2D05108	01	02	03	04	05	06	07
Piscines extérieures	C2D05109	01	02	03	04	05	06	07
Pataugeoires	C2D05110	01	02	03	04	05	06	07
Aires de jeux d'eau	C2D05111	01	02	03	04	05	06	07

Cycle d'évaluation de l'état

1 an

2 ans

De 3
à
5 ans

De 5
à
10 ans

Plus de
10 ans

Sans
objet

Ne sais
pas

Installations d'art et de culture

Galleries

C2D05112

01

02

03

04

05

06

07

Bibliothèques

C2D05113

01

02

03

04

05

06

07

Musées et archives

C2D05114

01

02

03

04

05

06

07

Salles de représentation et de spectacle

C2D05115

01

02

03

04

05

06

07

Autres installations

Centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes)

C2D05116

01

02

03

04

05

06

07

Planchodromes intérieurs

C2D05117

01

02

03

04

05

06

07

Planchodromes extérieurs

C2D05118

01

02

03

04

05

06

07

Surfaces de glace de curling intérieures

C2D05119

01

02

03

04

05

06

07

Stades intérieurs

C2D05120

01

02

03

04

05

06

07

Stades extérieurs

C2D05121

01

02

03

04

05

06

07

Terrains de tennis intérieurs

C2D05122

01

02

03

04

05

06

07

Terrains de tennis extérieurs

C2D05123

01

02

03

04

05

06

07

Terrains de sport intérieurs

C2D05124

01

02

03

04

05

06

07

Terrains de sport extérieurs

C2D05125

01

02

03

04

05

06

07

6. Quelle était la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer l'état physique de vos installations culturelles, sportives et de loisirs en 2016?

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent aux installations culturelles, sportives et de loisirs que possède ou loue votre organisation.
Une méthode d'évaluation de l'état physique doit être fournie pour chaque installation indiquée à la question 1.

	1. Évaluation fondée sur une inspection, une analyse, des lignes directrices ou des procédures détaillées	2. Évaluation effectuée par un représentant municipal, fondée sur son expérience de travail avec l'actif	3. Évaluation fondée sur de l'information indirecte, comme l'âge des matériaux, le terrain environnant ou la durée de vie utile estimative	4. Ne sais pas
Patinoires				
Arénas à 1 patinoire	C2E06101 ☐	C2E06201 ☐	C2E06301 ☐	C2E06401 ☐
Arénas à 2 ou 3 patinoires	C2E06102 ☐	C2E06202 ☐	C2E06302 ☐	C2E06402 ☐
Arénas à 4 patinoires	C2E06103 ☐	C2E06203 ☐	C2E06303 ☐	C2E06403 ☐
Arénas à 5 patinoires ou plus	C2E06104 ☐	C2E06204 ☐	C2E06304 ☐	C2E06404 ☐
Patinoires extérieures	C2E06105 ☐	C2E06205 ☐	C2E06305 ☐	C2E06405 ☐
Piscines				
Piscines intérieures de 25 mètres	C2E06106 ☐	C2E06206 ☐	C2E06306 ☐	C2E06406 ☐
Piscines intérieures de 50 mètres ou plus	C2E06107 ☐	C2E06207 ☐	C2E06307 ☐	C2E06407 ☐
Piscines intérieures récréatives	C2E06108 ☐	C2E06208 ☐	C2E06308 ☐	C2E06408 ☐
Piscines extérieures	C2E06109 ☐	C2E06209 ☐	C2E06309 ☐	C2E06409 ☐
Pataugeoires	C2E06110 ☐	C2E06210 ☐	C2E06310 ☐	C2E06410 ☐
Aires de jeux d'eau	C2E06111 ☐	C2E06211 ☐	C2E06311 ☐	C2E06411 ☐

	1. Évaluation fondée sur une inspection, une analyse, des lignes directrices ou des procédures détaillées	2. Évaluation effectuée par un représentant municipal, fondée sur son expérience de travail avec l'actif	3. Évaluation fondée sur de l'information indirecte, comme l'âge des matériaux, le terrain environnant ou la durée de vie utile estimative	4. Ne sais pas
Installations d'art et de culture				
Galleries	C2E06112 ☐	C2E06212 ☐	C2E06312 ☐	C2E06412 ☐
Bibliothèques	C2E06113 ☐	C2E06213 ☐	C2E06313 ☐	C2E06413 ☐
Musées et archives	C2E06114 ☐	C2E06214 ☐	C2E06314 ☐	C2E06414 ☐
Salles de représentation et de spectacle	C2E06115 ☐	C2E06215 ☐	C2E06315 ☐	C2E06415 ☐
Autres installations				
Centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes)	C2E06116 ☐	C2E06216 ☐	C2E06316 ☐	C2E06416 ☐
Planchodromes intérieurs	C2E06117 ☐	C2E06217 ☐	C2E06317 ☐	C2E06417 ☐
Planchodromes extérieurs	C2E06118 ☐	C2E06218 ☐	C2E06318 ☐	C2E06418 ☐
Surfaces de glace de curling intérieurs	C2E06119 ☐	C2E06219 ☐	C2E06319 ☐	C2E06419 ☐
Stades intérieurs	C2E06120 ☐	C2E06220 ☐	C2E06320 ☐	C2E06420 ☐
Stades extérieurs	C2E06121 ☐	C2E06221 ☐	C2E06321 ☐	C2E06421 ☐
Terrains de tennis intérieurs	C2E06122 ☐	C2E06222 ☐	C2E06322 ☐	C2E06422 ☐
Terrains de tennis extérieurs	C2E06123 ☐	C2E06223 ☐	C2E06323 ☐	C2E06423 ☐
Terrains de sport intérieurs	C2E06124 ☐	C2E06224 ☐	C2E06324 ☐	C2E06424 ☐
Terrains de sport extérieurs	C2E06125 ☐	C2E06225 ☐	C2E06325 ☐	C2E06425 ☐

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

7. En 2016, quel était l'état physique général des actifs relatifs aux installations culturelles, sportives et de loisirs? Veuillez fournir la distribution en pourcentage de ces installations, selon leur état physique général, en utilisant l'échelle de classement ci-dessous.

Très mauvais : l'actif est dans un état qui ne convient pas à une utilisation continue; la fin de sa durée de vie utile prévue approche ou est dépassée; il présente de nombreux signes de détérioration avancée; certains actifs peuvent être inutilisables.

Mauvais : l'actif présente un potentiel croissant de problèmes qui peuvent se répercuter sur son utilisation; la fin de sa durée de vie utile approche; son état ne satisfait pas aux normes; une grande portion du système présente des signes importants de détérioration.

Passable : l'actif nécessite qu'on y porte attention; il présente des signes de détérioration et certains éléments présentent des défaillances.

Bon : l'actif est adéquat; son état est acceptable; de manière générale, il a atteint la moitié de sa durée de vie utile prévue.

Très bon : l'actif est dans un état qui convient à une utilisation continue; il est bien entretenu, en bon état, neuf ou il a été remis à neuf.

Un classement de l'état physique général doit être fourni pour chaque actif indiqué à la question 2.

La distribution par actif doit totaliser 100 %.

	Très mauvais	Mauvais	Passable	Bon	Très bon	Ne sais pas	Total
	%						
Patinoires							
Arénas à 1 patinoire	C2F07101 ☐	C2F07201 ☐	C2F07301 ☐	C2F07401 ☐	C2F07501 ☐	C2F07601 ☐	100 %
Arénas à 2 ou 3 patinoires	C2F07102 ☐	C2F07202 ☐	C2F07302 ☐	C2F07402 ☐	C2F07502 ☐	C2F07602 ☐	100 %
Arénas à 4 patinoires	C2F07103 ☐	C2F07203 ☐	C2F07303 ☐	C2F07403 ☐	C2F07503 ☐	C2F07603 ☐	100 %
Arénas à 5 patinoires ou plus	C2F07104 ☐	C2F07204 ☐	C2F07304 ☐	C2F07404 ☐	C2F07504 ☐	C2F07604 ☐	100 %
Patinoires extérieures	C2F07105 ☐	C2F07205 ☐	C2F07305 ☐	C2F07405 ☐	C2F07505 ☐	C2F07605 ☐	100 %
Piscines							
Piscines intérieures de 25 mètres	C2F07106 ☐	C2F07206 ☐	C2F07306 ☐	C2F07406 ☐	C2F07506 ☐	C2F07606 ☐	100 %
Piscines intérieures de 50 mètres ou plus	C2F07107 ☐	C2F07207 ☐	C2F07307 ☐	C2F07407 ☐	C2F07507 ☐	C2F07607 ☐	100 %
Piscines intérieures récréatives	C2F07108 ☐	C2F07208 ☐	C2F07308 ☐	C2F07408 ☐	C2F07508 ☐	C2F07608 ☐	100 %
Piscines extérieures	C2F07109 ☐	C2F07209 ☐	C2F07309 ☐	C2F07409 ☐	C2F07509 ☐	C2F07609 ☐	100 %
Pataugeoires	C2F07110 ☐	C2F07210 ☐	C2F07310 ☐	C2F07410 ☐	C2F07510 ☐	C2F07610 ☐	100 %
Aires de jeux d'eau	C2F07111 ☐	C2F07211 ☐	C2F07311 ☐	C2F07411 ☐	C2F07511 ☐	C2F07611 ☐	100 %

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

	Très mauvais	Mauvais	Passable	Bon	Très bon	Ne sais pas	Total
	%						

Installations d'art et de culture

Galeries	C2F07112 ☐ ☐ ☐	C2F07212 ☐ ☐ ☐	C2F07312 ☐ ☐ ☐	C2F07412 ☐ ☐ ☐	C2F07512 ☐ ☐ ☐	C2F07612 ☐ ☐ ☐	100 %
Bibliothèques	C2F07113 ☐ ☐ ☐	C2F07213 ☐ ☐ ☐	C2F07313 ☐ ☐ ☐	C2F07413 ☐ ☐ ☐	C2F07513 ☐ ☐ ☐	C2F07613 ☐ ☐ ☐	100 %
Musées et archives	C2F07114 ☐ ☐ ☐	C2F07214 ☐ ☐ ☐	C2F07314 ☐ ☐ ☐	C2F07414 ☐ ☐ ☐	C2F07514 ☐ ☐ ☐	C2F07614 ☐ ☐ ☐	100 %
Salles de représentation et de spectacle	C2F07115 ☐ ☐ ☐	C2F07215 ☐ ☐ ☐	C2F07315 ☐ ☐ ☐	C2F07415 ☐ ☐ ☐	C2F07515 ☐ ☐ ☐	C2F07615 ☐ ☐ ☐	100 %
Autres installations							
Centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes)	C2F07116 ☐ ☐ ☐	C2F07216 ☐ ☐ ☐	C2F07316 ☐ ☐ ☐	C2F07416 ☐ ☐ ☐	C2F07516 ☐ ☐ ☐	C2F07616 ☐ ☐ ☐	100 %
Planchodromes intérieurs	C2F07117 ☐ ☐ ☐	C2F07217 ☐ ☐ ☐	C2F07317 ☐ ☐ ☐	C2F07417 ☐ ☐ ☐	C2F07517 ☐ ☐ ☐	C2F07617 ☐ ☐ ☐	100 %
Planchodromes extérieurs	C2F07118 ☐ ☐ ☐	C2F07218 ☐ ☐ ☐	C2F07318 ☐ ☐ ☐	C2F07418 ☐ ☐ ☐	C2F07518 ☐ ☐ ☐	C2F07618 ☐ ☐ ☐	100 %
Surfaces de glace de curling intérieures	C2F07119 ☐ ☐ ☐	C2F07219 ☐ ☐ ☐	C2F07319 ☐ ☐ ☐	C2F07419 ☐ ☐ ☐	C2F07519 ☐ ☐ ☐	C2F07619 ☐ ☐ ☐	100 %
Stades intérieurs	C2F07120 ☐ ☐ ☐	C2F07220 ☐ ☐ ☐	C2F07320 ☐ ☐ ☐	C2F07420 ☐ ☐ ☐	C2F07520 ☐ ☐ ☐	C2F07620 ☐ ☐ ☐	100 %
Stades extérieurs	C2F07121 ☐ ☐ ☐	C2F07221 ☐ ☐ ☐	C2F07321 ☐ ☐ ☐	C2F07421 ☐ ☐ ☐	C2F07521 ☐ ☐ ☐	C2F07621 ☐ ☐ ☐	100 %
Terrains de tennis intérieurs	C2F07122 ☐ ☐ ☐	C2F07222 ☐ ☐ ☐	C2F07322 ☐ ☐ ☐	C2F07422 ☐ ☐ ☐	C2F07522 ☐ ☐ ☐	C2F07622 ☐ ☐ ☐	100 %
Terrains de tennis extérieurs	C2F07123 ☐ ☐ ☐	C2F07223 ☐ ☐ ☐	C2F07323 ☐ ☐ ☐	C2F07423 ☐ ☐ ☐	C2F07523 ☐ ☐ ☐	C2F07623 ☐ ☐ ☐	100 %
Terrains de sport intérieurs	C2F07124 ☐ ☐ ☐	C2F07224 ☐ ☐ ☐	C2F07324 ☐ ☐ ☐	C2F07424 ☐ ☐ ☐	C2F07524 ☐ ☐ ☐	C2F07624 ☐ ☐ ☐	100 %
Terrains de sport extérieurs	C2F07125 ☐ ☐ ☐	C2F07225 ☐ ☐ ☐	C2F07325 ☐ ☐ ☐	C2F07425 ☐ ☐ ☐	C2F07525 ☐ ☐ ☐	C2F07625 ☐ ☐ ☐	100 %

Gestion et rendement des actifs

8. Votre organisation dispose-t-elle d'un plan de gestion des actifs relatifs aux installations culturelles, sportives et de loisirs?

Le plan de gestion des actifs décrit les méthodes de gestion d'un groupe d'actifs pendant une certaine période de temps. Il décrit les caractéristiques et l'état des actifs relatifs à l'infrastructure, les niveaux de service qu'ils sont censés fournir, les mesures planifiées pour s'assurer qu'ils fournissent ces niveaux de service et les stratégies de financement pour mettre en oeuvre les mesures planifiées.

C2G08101

1 ☐ Oui

3 ☐ Non ➔ **Veuillez passer à la question 10**

9. À quelle fréquence votre organisation met-elle à jour son plan de gestion des actifs relatifs aux installations culturelles, sportives et de loisirs?

Ne cochez qu'une seule réponse.

C2G09101

1 ☐ Chaque année

2 ☐ Tous les deux à quatre ans

3 ☐ Tous les cinq ans ou plus

4 ☐ Aucune mise à jour

5 ☐ Autre — Veuillez préciser :

C2G08205

6 ☐ Ne sais pas

➔ **Veuillez passer à la question 11**

10. Quand votre organisation prévoit-elle mettre en place un plan de gestion des actifs relatifs aux installations culturelles, sportives et de loisirs?

Ne cochez qu'une seule réponse.

C2G10101

1 ☐ Dans un an

2 ☐ Dans deux à quatre ans

3 ☐ Dans cinq ans ou plus

4 ☐ Autre — Veuillez préciser :

C2G10204

5 ☐ Aucun projet de mise en place d'un plan de gestion des actifs

6 ☐ Ne sais pas

11. Quel type de système d'information sur la gestion des actifs votre organisation utilise-t-elle pour gérer vos actifs relatifs aux installations culturelles, sportives et de loisirs?

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- C2G11101 ☐ Logiciel personnalisé de gestion des actifs
- C2G11102 ☐ Logiciel prêt à l'emploi de gestion des actifs
- C2G11103 ☐ Chiffrier électronique
- C2G11104 ☐ Documents papier de l'entretien des actifs
- C2G11105 ☐ Autre — Veuillez préciser :
C2G11205
- C2G11106 ☐ Aucun système de gestion des actifs
- C8G11107 ☐ Ne sais pas

12. Au 31 décembre 2016, quel pourcentage de vos installations culturelles, sportives et de loisirs permettent l'accessibilité universelle?

Accessibilité : Cela signifie de prendre des mesures appropriées afin d'assurer aux personnes ayant une incapacité, sur une même base d'égalité que les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports et aux autres installations et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurale.

	%
Patinoires	C2G12101 %
Piscines	C2G12102 %
Installations polyvalentes	C2G12103 %
Installations d'art et de culture	C2G12104 %
Autres installations	C2G12105 %

13. Quelle est la distance maximale que doivent parcourir les résidents de votre municipalité pour accéder aux installations suivantes?

		0 à 10 km	11 à 20 km	21 à 30 km	31 à 40 km	Plus de 40 km
Patinoires	C2G13101	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
Piscines	C2G13102	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
Installations polyvalentes	C2G13103	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
Installations d'art et de culture	C2G13104	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
Autres installations	C2G13105	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐

La valeur des actifs et les dépenses relatives aux installations culturelles, sportives et de loisirs

14. Quels sont la valeur de remplacement estimée, le budget de renouvellement requis et le budget de renouvellement réel en 2016 pour les installations culturelles, sportives et de loisirs que possédait votre organisation?

Valeur de remplacement estimée : Coût approximatif, à l'heure actuelle, nécessaire pour remplacer un actif, y compris les frais de démolition. Cela **ne comprend pas** les coûts des terrains ni les frais généraux, tels que les frais administratifs.

Budget de renouvellement requis en 2016 : Budget requis pour la remise en état, la reconstruction ou le remplacement des actifs pour que tous les actifs obtiennent l'évaluation en « bon » état au cours de l'année de référence 2016. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable.

Budget de renouvellement réel en 2016 : Fonds réels dépensés dans le cadre de la remise en état, de la reconstruction ou du remplacement des actifs. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable. Cela **ne comprend pas** les frais d'entretien et de réparation régulier.

Le budget de renouvellement requis et le budget de renouvellement réel ne comprennent pas les frais d'entretien et de réparations réguliers. Entretien et réparation : Les travaux réguliers d'entretien et de réparation d'actifs fixes sont des activités que les propriétaires ou les utilisateurs d'actifs fixes sont tenus d'entreprendre périodiquement, afin d'être en mesure d'utiliser ces actifs pendant toute leur durée de vie probable (coûts de nature courante qui ne peuvent pas être évités s'il faut continuer d'utiliser les actifs fixes). Les travaux d'entretien et de réparation ne modifient ni l'actif fixe ni son rendement, mais le maintiennent simplement en bon état de fonctionnement ou, en cas de panne, le rétablissent dans son état antérieur.

Chaque actif devrait correspondre à la question 1.

		2016		
		Valeur de remplacement estimée	Budget de renouvellement requis	Budget de renouvellement
En milliers de dollars				
Patinoires				
Arénas à 1 patinoire	C2H14101	000 \$	000 \$	000 \$
Arénas à 2 ou 3 patinoires	C2H14102	000 \$	000 \$	000 \$
Arénas à 4 patinoires	C2H14103	000 \$	000 \$	000 \$
Arénas à 5 patinoires ou plus	C2H14104	000 \$	000 \$	000 \$
Patinoires extérieures	C2H14105	000 \$	000 \$	000 \$
Piscines				
Piscines intérieures de 25 mètres	C2H14106	000 \$	000 \$	000 \$
Piscines intérieures de 50 mètres ou plus	C2H14107	000 \$	000 \$	000 \$
Piscines intérieures récréatives	C2H14108	000 \$	000 \$	000 \$
Piscines extérieures	C2H14109	000 \$	000 \$	000 \$
Pataugeoires	C2H14110	000 \$	000 \$	000 \$
Aires de jeux d'eau	C2H14111	000 \$	000 \$	000 \$

	2016		
	Valeur de remplacement estimée	Budget de renouvellement requis	Budget de renouvellement
	En milliers de dollars		
Installations d'art et de culture			
Galeries	C2H14112 000 \$	C2H14212 000 \$	C2H14312 000 \$
Bibliothèques	C2H14113 000 \$	C2H14213 000 \$	C2H14313 000 \$
Musées et archives	C2H14114 000 \$	C2H14214 000 \$	C2H14314 000 \$
Salles de représentation et de spectacle	C2H14115 000 \$	C2H14215 000 \$	C2H14315 000 \$
Autres installations			
Centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes)	C2H14116 000 \$	C2H14216 000 \$	C2H14316 000 \$
Planchodromes intérieurs	C2H14117 000 \$	C2H14217 000 \$	C2H14317 000 \$
Planchodromes extérieurs	C2H14118 000 \$	C2H14218 000 \$	C2H14318 000 \$
Surfaces de glace de curling intérieures	C2H14119 000 \$	C2H14219 000 \$	C2H14319 000 \$
Stades intérieurs	C2H14120 000 \$	C2H14220 000 \$	C2H14320 000 \$
Stades extérieurs	C2H14121 000 \$	C2H14221 000 \$	C2H14321 000 \$
Terrains de tennis intérieurs	C2H14122 000 \$	C2H14222 000 \$	C2H14322 000 \$
Terrains de tennis extérieurs	C2H14123 000 \$	C2H14223 000 \$	C2H14323 000 \$
Terrains de sport intérieurs	C2H14124 000 \$	C2H14224 000 \$	C2H14324 000 \$
Terrains de sport extérieurs	C2H14125 000 \$	C2H14225 000 \$	C2H14325 000 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

15. En 2016, quelle était la valeur totale associée aux nouvelles installations culturelles, sportives et de loisirs appartenant à votre organisation?

Les nouvelles installations culturelles, sportives et de loisirs comprennent les valeurs des actifs nouvellement construits, acquis ou reçus sous forme de don.

	2016
	En milliers de dollars
Patinoires	C2H15101 000 \$
Piscines	C2H15102 000 \$
Installations polyvalentes	C2H15103 000 \$
Installations d'art et de culture	C2H15104 000 \$
Autres installations	C2H15105 000 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

16. En 2016, quelle était la durée de vie utile prévue (en années) des nouvelles installations culturelles, sportives et de loisirs appartenant à votre organisation?

Les nouvelles installations culturelles, sportives et de loisirs comprennent les actifs nouvellement construits, acquis ou reçus sous forme de don.

La durée de vie utile prévue d'un actif se réfère à la durée de vie du service ou à la durée de vie productive de l'actif lors de son acquisition, quel que soit leurs durées de vies déclarées aux fins de l'impôt sur le revenu.

	Durée de vie utile prévue (en années)
Patinoires	
Arénas à 1 patinoire	C2H16101
Arénas à 2 ou 3 patinoires	C2H16102
Arénas à 4 patinoires	C2H16103
Arénas à 5 patinoires ou plus	C2H16104
Patinoires extérieures	C2H16105
Piscines	
Piscines intérieures de 25 mètres	C2H16106
Piscines intérieures de 50 mètres ou plus	C2H16107
Piscines intérieures récréatives	C2H16108
Piscines extérieures	C2H16109
Pataugeoires	C2H16110
Aires de jeux d'eau	C2H16111

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

**Durée de vie utile
prévue (en années)**

Installations d'art et de culture

Galleries	C2H16112	
Bibliothèques	C2H16113	
Musées et archives	C2H16114	
Salles de représentation et de spectacle	C2H16115	

Autres installations

Centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes)	C2H16116	
Planchodromes intérieurs	C2H16117	
Planchodromes extérieurs	C2H16118	
Surfaces de glace de curling intérieures	C2H16119	
Stades intérieurs	C2H16120	
Stades extérieurs	C2H16121	
Terrains de tennis intérieurs	C2H16122	
Terrains de tennis extérieurs	C2H16123	
Terrains de sport intérieurs	C2H161124	
Terrains de sport extérieurs	C2H161125	

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

7

1

- B00002

FORMATION
OUR RAPPORTER

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Les installations culturelles, sportives et de loisirs comprennent les suivantes :

Les patinoires comprennent les arénas (à patinoire unique, à deux ou trois patinoires, à quatre patinoires ou à cinq patinoires ou plus) et les patinoires extérieures que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Aréna : installation (indépendante ou faisant partie d'un centre communautaire) qui offre une ou plusieurs surfaces de glace utilisées à diverses fins autres que le curling.

Patinoire extérieure : surface de glace artificielle ou naturelle (à l'exception d'une étendue d'eau gelée comme un étang ou un lac) utilisée pour diverses activités; il peut s'agir d'une surface de glace rectangulaire traditionnelle ou d'une voie glacée.

Les piscines comprennent les piscines intérieures (25 mètres, 50 mètres ou plus et les piscines récréatives), les piscines extérieures, les pataugeoires et les aires de jeux d'eau que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Piscine intérieure : installation de baignade intérieure (indépendante ou faisant partie d'un centre communautaire) utilisée pour diverses activités aquatiques individuelles ou collectives; chaque bassin individuel devant être compté séparément, sans inclure les bains à remous.

Piscine extérieure : installation de baignade extérieure utilisée pour diverses activités aquatiques individuelles ou collectives.

Aire de jeux d'eau : installation de jeux aquatiques extérieure sans eau stationnaire.

Pataugeoire : installation aquatique extérieure de faible profondeur.

Les installations d'art et de culture comprennent les galeries, les bibliothèques, les musées et archives, les salles de représentation et de spectacle que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Galerie : immeuble ou local servant aux expositions d'art, généralement d'art visuel.

Bibliothèque : locaux spécialement aménagés pour des collections de livres, de périodiques et d'autres types de matériel, aux fins de lecture, de visionnement, d'écoute, d'étude ou de référence. Il peut s'agir d'une pièce, d'un ensemble de pièces ou d'un immeuble où des livres peuvent être lus ou empruntés.

Musée et archives : établissement qui s'occupe et assure la conservation d'une collection d'artefacts et d'autres objets d'importance artistique, culturelle, historique ou scientifique; certains musées les mettent à la disposition du public aux fins de visionnement, dans le cadre d'expositions permanentes ou temporaires.

Salles de représentation et de spectacle : emplacement intérieur ou extérieur servant à la présentation de produits culturels à l'intention d'auditoires cibles, comportant souvent des places assises (installation permanente ou flexible) et une scène, mais pas toujours. Tout emplacement qui ne sert pas de galerie ou de musée, mais qui est principalement utilisé pour des présentations de nature culturelle serait inclus dans cette catégorie. À noter que si un immeuble renferme un grand nombre de locaux servant à d'autres types d'activités culturelles (p. ex. bibliothèques, galeries, studios, salles d'entraînement, musées, salles patrimoniales), il faut l'inclure dans la catégorie des installations polyvalentes, car il n'est pas uniquement dédié aux représentations et spectacles.

Les autres installations comprennent les planchodromes (intérieurs et extérieurs), les surfaces de glace de curling intérieures, les stades intérieurs et extérieurs, les terrains de tennis (intérieurs et extérieurs), les terrains de sport (intérieurs et extérieurs) et les centres communautaires (centres pour personnes âgées et centres pour les jeunes) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Centres communautaires: installation utilisée pour des programmes de loisirs multiples pouvant. **Inclure** les centres pour personnes âgées et les centres pour les jeunes

Centres pour personnes âgées : installation utilisée pour des programmes diversifiés réservés aux aînés.

Centres pour les jeunes : installation utilisée pour des programmes diversifiés réservés aux jeunes et aux enfants.

Terrain de sport : installation extérieure spécialisée ou polyvalente, utilisée pour diverses activités sportives, comme le baseball, la balle molle, le soccer, le cricket, le football, le rugby, la crosse ou de disque volant d'équipe. Il peut s'agir d'une installation intérieure ou extérieure.

Planchodrome : installation intérieure ou extérieure, comprenant des rampes, des quarts de tube et d'autres modules et éléments de lancement ou de glisse, qui est utilisée pour le sport de planche à roulettes.

Terrain de tennis : installation où est pratiqué le tennis et qui consiste en une surface rectangulaire ferme dotée d'un filet bas. Il peut s'agir d'une installation intérieure ou extérieure.

Surface de glace de curling : installation offrant une ou plusieurs surfaces de glace utilisées exclusivement pour le sport de curling.

Stade : installation intérieure ou extérieure pouvant recevoir un grand nombre de spectateurs pour divers événements.

Les installations polyvalentes comprennent les bâtiments multifonctionnels renfermant différentes composantes (p. ex. piscines, patinoires, centres de conditionnement physique, salles de réunion, centres pour personnes âgées, galeries, musées, salles d'entraînement, salles d'exposition) que votre organisation possède ou qu'elle loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Cycle d'évaluation de l'état : période nécessaire pour évaluer tous les actifs d'un type donné que possède votre organisation ainsi que ceux que votre organisation loue en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Le plan de gestion des actifs décrit les méthodes de gestion d'un groupe d'actifs pendant une certaine période de temps. Il décrit les caractéristiques et l'état des infrastructures d'actif, les niveaux de service qu'ils sont censés fournir, les mesures planifiées pour s'assurer qu'ils fournissent ces niveaux de service et les stratégies de financement pour mettre en oeuvre les mesures planifiées.

Valeur de remplacement estimée : Coût approximatif, à l'heure actuelle, nécessaire pour remplacer un actif, y compris les frais de démolition. Cela **ne comprend pas** les coûts des terrains ni les frais généraux, tels que les frais administratifs.

Budget de renouvellement requis en 2016 : Budget requis pour la remise en état, la reconstruction ou le remplacement des actifs pour que tous les actifs obtiennent l'évaluation en « bon » état au cours de l'année de référence 2016. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable.

Budget de renouvellement réel en 2016 : Fonds réels dépensés dans le cadre de la remise en état, de la reconstruction ou du remplacement des actifs. Cela comprend toutes les activités qui permettent d'augmenter le rendement ou la capacité des actifs fixes existants ou de prolonger de manière importante leur durée de vie probable. Cela **ne comprend pas** les frais d'entretien et de réparation régulier.

Entretien et réparation : Les travaux réguliers d'entretien et de réparation d'actifs fixes sont des activités que les propriétaires ou les utilisateurs d'actifs fixes sont tenus d'entreprendre périodiquement, afin d'être en mesure d'utiliser ces actifs pendant toute leur durée de vie probable (coûts de nature courante qui ne peuvent pas être évités s'il faut continuer d'utiliser les actifs fixes). Les travaux d'entretien et de réparation ne modifient ni l'actif fixe ni son rendement, mais le maintiennent simplement en bon état de fonctionnement ou, en cas de panne, le rétablissent dans son état antérieur.

La durée de vie utile prévue d'un actif se réfère à la durée de vie du service ou à la durée de vie productive de l'actif lors de son acquisition, quel que soit leurs durées de vies déclarées aux fins de l'impôt sur le revenu.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER